

RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
--

		VALABLE POUR LA PERIODE
		2026-2031
A HONORAIRES ANNUELS		
1. Fixes		Frs.
M. le Syndic ou Mme la Syndique <i>fixe</i>		12'000.- Brut
M. le Vice-Syndic ou Mme la Vice-Syndique <i>fixe</i>		7'000.- brut
Mmes et MM les Conseillers communaux <i>fixe</i>		6'000.- brut
2. Séances du Conseil communal <i>par séance</i>		125.- brut
3. Séances du Conseil général <i>par séance</i>		125.- brut
4. Débours téléphone fixe et mobile, Internet, déplacement jusqu'à 20 km par trajet aller- retour Chaque membre du conseil <i>fixe</i>		1500.- brut
5. Vacations Le temps dès le départ de la maison pour des rendez-vous, assemblée, commissions, séance de formation et d'information, correction d'info, préparation de l'assemblée, commission intra/extra communales, jusqu'au retour. La préparation de dossiers, de PV pour dossier particulier. <i>par heure</i> Les apéritifs et repas sont compris dans l'indemnité de fonction Les conseiller/ères membres d'un comité directeur d'une association de communes sont indemnisés directement par les associations, par conséquent il n'y a pas de vacations au niveau communal		48.- brut
B DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS		
1. Transports publics		Remboursement des frais effectifs
2. Véhicules privés <i>le km</i>		Pour un trajet de plus de 20km, Fr. 0.70/km
3. Hôtel, repas		Remboursement des frais effectifs
4. Déplacements sur le territoire communal		Compris dans le débours annuel
5. Déplacements hors de la commune		Voir point 1 ou 2 ci-dessus

OBSERVATIONS (exemples)

3. *Le temps décompté est arrondi à la demie heure supérieure.*
4. *Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le Conseil communal.*
5. *Les conseillers notent les présences aux commissions comme vacation.*

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 25 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Syndique
Eliane Dévaud-Sciboz

L'Administratrice
Nicole Maillard

E. Dévaud-Sciboz



N. Maillard